

Dragage du Port de La Teste de Buch: nouveau calendrier

Dans un mail envoyé à la presse ce vendredi, l'association des usagers ADPSO informe du nouveau calendrier devant aboutir au dragage du port de La Teste.

Initialement prévu au printemps, mais repoussé à l'automne en raison de l'indisponibilité de la drague du Siba, le dragage du port attendu depuis près de 30 ans est finalement de nouveau repoussé en raison de la crise du Covid-19. L'enquête publique obligatoire prévue entre le 24 mars et le 24 avril n'ayant pu se dérouler aux dates prévues.

C'est par un communiqué de presse en date du 17 mars 2020 que Madame la Préfète de la Gironde avait indiqué : « Toutes les enquêtes publiques de consultation du public en mairie, organisées par les services de l'Etat dans le département de la Gironde sont suspendues jusqu'à nouvel ordre ».

Suite à ce report mais ne voulant pas perdre de temps, le Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon (S.M.P.B.A.) a demandé début avril à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) de fixer les nouvelles dates pour l'enquête publique afin de reprendre et finaliser les modalités pratiques afférentes à son organisation.

Le commissaire enquêteur Monsieur Alamargot vient d'aviser le S.M.P.B.A. des nouvelles dates pour l'enquête publique laquelle se déroulera du 20 juillet au 20 Aout 2020.

Cette enquête publique concerne l'arrêté pris le 2 octobre 2019 par Madame Buccio, Préfète de la Gironde autorisant le dragage du port de La Teste de Buch avec le transfert des vases traitées dans le bassin de décantation sur le site de La Mole à Gujan Mestras.

Le Directeur du S.M.P.B.A. suite à ces nouvelles dates indique vouloir passer au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en octobre et espère **un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation de dragage pour la fin d'année 2020**, ce qui pourrait permettre de recaler le calendrier des travaux.

Le S.M.P.B.A. est en charge de la maîtrise d'ouvrage des opérations du traitement des vases de la Teste de Buch et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (S.I.B.A.) à la maîtrise d'œuvre de l'extraction des sédiments conformément à la convention de décembre 2017 qui lie ces deux collectivités.

Il est à rappeler que deux actions de Madame le Maire de Gujan Mestras sont en cours à savoir : Le 29 novembre 2019, demande d'annulation de l'arrêté du 2 octobre 2019 de Madame la Préfète Le 2 avril 2020, un mémoire complémentaire concernant le même arrêté.

Modalités de participation à l'enquête du 20 juillet au 20 août 2020.

Pendant cette période, le dossier comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera consultable dans les mairies de La Teste de Buch et de Gujan Mestras aux jours et heures d'ouverture et le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde : www.gironde.gouv, rubriques « Publications », « Publications légales », « Enquêtes publiques 2020 ». Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire-enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront visibles sur le site Internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de

leurs observations par courrier adressé au commissaire-enquêteur à la mairie de La Teste de Buch, 1 esplanade Edmond Doré, 33260 La Teste de Buch siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête. Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à : Direction départementale des territoires et de la mer Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

En cette période de crise et pour faciliter la participation des personnes à cette nouvelle enquête publique, le commissaire enquêteur Monsieur Alamargot préconise l'utilisation d'un registre électronique pour faciliter le public qui hésiterait en cette période de crise à aller à sa rencontre pour donner un avis. Ce registre est facile d'accès, il permet de joindre des documents et de consulter instantanément les observations déjà déposées. Le lien : <https://www.cnce.fr/document/memento-aide-pratique-enquete-publique-pendant-epidemie-covid-19/6166>